

PAYS DE MONTBÉLIARD

La tombola en soutien à Abakar, expulsé en Guinée, fait un carton

Aude LAMBERT



Les habitants du Pays de Montbéliard n'oublient pas Abakar. Photo ER /DR

Début juillet, à Montbéliard, le comité de soutien d'Abakar lançait une souscription pour aider le jeune migrant, expulsé en avril dernier vers son pays d'origine et qui a pu, depuis, rejoindre le Sénégal. À 12 jours de la clôture des comptes, 2 400 € ont été réunis.

Sur le Pays de Montbéliard, les habitants n'oublient pas Abakar dont la situation met en lumière de nombreuses failles dans la prise en charge des migrants devenus majeurs. [Pour rappel, en février dernier, à 19 ans, alors apprenti-cuisinier à Audincourt, le garçon dont la demande de papiers et les recours ont été retoqués- avait été placé en garde à vue - dans des circonstances très](#)

[discutables- chez les gendarmes.](#) Le soir même, il était conduit en centre de rétention à Metz (57).

[En avril, le jour de ses 20 ans, il était renvoyé dans son pays d'origine](#) sans avoir pu reprendre son sac de cours et ses affaires entreposés au CFA de Bethoncourt. Dans ses malheurs, Abakar a pu compter sur un comité de soutien très actif et qui a toujours gardé des liens - via des réseaux internationaux- avec lui. Grâce à ses efforts, le jeune homme, sans famille et esseulé, a pu rejoindre le Sénégal, une contrée plus sûre où il travaille dans une cuisine de brousse.

Afin de l'aider et lui assurer un bel avenir professionnel, [les bénévoles ont lancé au début du mois de juillet une souscription](#) (5 € le bon). À 12 jours de la clôture des comptes (et d'un tirage au sort où plusieurs œuvres de l'artiste Henri Olmann sont à remporter), 2 400 € ont été récoltés. Près de 500 personnes ont ainsi témoigné leur solidarité.

• **Sécuriser les parcours professionnels de jeunes migrants**

Cette somme contribuera également à la défense du dossier sur le plan juridique. Titulaire aujourd'hui d'un passeport biométrique (de la Communauté d'Afrique occidentale), Abakar est toujours frappé d'une IRTF (interdiction de retour sur le territoire). Une décision contestée : « Nous avons demandé audience auprès du nouveau préfet du Doubs (Jean-François Colombet) », indique Pascal Tozzi, le président du comité de soutien.

Les démarches des militants des droits de l'homme sont appuyées par des organisations syndicales et des élus. La dernière proposition en date émane du député de la 4^e circonscription, Frédéric Barbier. « C'est un sujet qui me tient à cœur. Je pense que, par l'intermédiaire de nos aides aux pays en développement, nous devons renforcer les parcours professionnels des jeunes migrants formés en France. Il faut créer de la fluidité, des passerelles, des conventionnements avec leur pays de manière à ce que leur départ ne soit pas un crève-cœur et, surtout, ne pas interdire leur retour en France pour un cursus

de formations, par exemple. Je viens d'en discuter avec le directeur général de l'Agence française de développement, Rémy Rioux. Une réflexion est engagée ».